



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Daniel Fourcade Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Bon de visite

Nom du conseiller Abafim : JUNCA J Pierre N° de carte professionnelle : en cours
 N° de téléphone portable : 06 52 00 81 91 N° de Téléphone fixe : 05.62.34.54.54
 Jour de la visite : 8/12/20 Heure de visite : 14h30
 Nombre de visiteurs : Noms et prénoms des visiteurs :
 1- M^{me} MOREIRA Manuel
 2- M^{me} MOREIRA Maria

Reconnaissons avoir reçu de l'agence Abafim, à titre confidentiel et pour traiter uniquement par l'intermédiaire de l'agence et en sa présence, l'adresse et les conditions de ventes des biens ci-après :

| | | | |
|---|--|-------------------------------------|--|
| Mandat n° | 23364 | 23889 | 24113 |
| Designation | charmante maison spacieux Jardin | Plain-Pied 3 chambres | Maison 4 chambres + Bureau |
| Adresse | 10, Rue Camille Mouudi 65700 Castelnaud Rivière Basse | 6, Rue de Béarn 64350 PONCAUP | 174, Rue Audre Rougard 65700 MAUBOURGUET |
| Date et signature(s) propriétaire(s) | | * 14/12/2020 | |

Les copies des cartes d'identité des visiteurs est obligatoire.
Sans ces documents, aucune visite ne sera possible.

L'agence Abafim, ayant été chargée de la vente de ce bien par un mandat dûment inscrit au registre des mandats de l'agence, je m'interdis de traiter l'acquisition de ce bien en dehors de l'intervention de l'agence, tout accord direct avec le propriétaire pendant une durée de 24 mois à compter de ce jour et je m'oblige à aviser le propriétaire que je suis présenté par l'agence ci-dessus.

JE DECLARE QU'AUCUN AUTRE INTERMEDIAIRE NE M'A INDIQUE CES ADRESSES.

Je reconnais qu'en cas de manquement à mon engagement d'aviser le propriétaire du fait que j'ai été renseigné ou présenté par l'agence en cours de validité du mandat de recherche d'un acquéreur et en cas d'achat par lui du bien soit par accord direct, soit par une autre entremise même après expiration dudit mandat, en violation des engagements ci-dessus, je serai tenu à l'entière réparation du préjudice causé à l'agence par son éviction, ce préjudice ne pouvant être inférieur à la commission qu'elle aurait perçue si elle avait été appelée à concourir à l'acte.

Fait en double exemplaire à Castelnaud Rivière basse, le 8/12/20

Signatures :

visiteur(s)

conseiller Abafim

Abafim vous conseille également de télécharger l'application TousAntiCovid